



La chaîne nationale
du diagnostic immobilier

Point sur la législation au 01/12/2007

	Concerne	Validité	Sanction si absence de diagnostics	Pièce à fournir pour la réalisation
<p>Performance Energétique (Loi n° 2004-1343 du 09 Décembre 2004 – Article 41 Décret n° 2006-1114 du 05/09/2006 Décret n° 2006-1147 du 14/09/2006 Arrêtés du 03/05/2007)</p>	Toutes les parties privatives d'un bien (exclu : cave, box, bâtiment indépendant de - 50 m²...)	10 ans	Valeur informative pour le locataire	Si chauffage collectif : consommation annuel et type de chauffage
<p>CREP (Constat de risque d'Exposition au Plomb) (Décret 2006-474 du 25/04/2006 Arrêté du 25/04/2006)</p>	Tous les biens d'habitation construits avant le 1^{er} Janvier 1949 .	- 6 ans si présence de plomb - Illimité si absence de plomb A compter du 11/08/2008	Responsabilité pénale du bailleur	Adresse du bien
<p>ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques) (Code de l'environnement : Article L125-5)</p>	Toutes les zones couvertes par un plan de prévention des risques	Durée du contrat de location et son renouvellement	Diminution du prix du loyer	Adresse de l'immeuble